



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Avril 2019

Circuit et séjours vendus avec ou sans billet d'avion

PREAMBULE

Le présent site a pour vocation d'informer les clients, préalablement à la signature de leur contrat, du contenu des prestations proposées relatives au transport et au séjour, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation et de modification du contrat. Les informations relatives aux séjours figurant dans le site, bien qu'ayant été vérifiées, peuvent avoir été l'objet d'erreurs typographiques et ne constituent pas un engagement contractuel. Seules les mentions figurant sur le bulletin d'inscription feront foi. Par ailleurs, l'illustration du site a amené l'utilisation de nombreuses photographies figurant sur les pages et dépourvues d'explications : celles-ci ne sauraient être perçues comme se rapportant directement aux textes contigus et ne doivent être envisagées qu'en tant qu'illustrations d'un contexte intégral, à savoir celui de la destination. De manière générale, les photographies et illustrations, autres que les photographies d'hôtels sont présentées à titre artistique et informatif et ne sont en aucun cas contractuelles. Conformément à l'Article L 211-9 du Code du Tourisme, SSD TRAVEL se réserve expressément la possibilité d'apporter des modifications aux informations données relatives aux prix et au contenu des forfaits et des séjours proposés, à l'identité du transporteur aérien, aux ouvertures et fermetures des produits, dans les conditions définies au chapitre « modifications éventuelles des programmes et des prix ». Par ailleurs, lorsque la non-conformité des services fournis est due à des circonstances exceptionnelles et inévitables, le client ne pourra prétendre à aucun dédommagement.

En validant son contrat, le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente, téléchargeables ou imprimables grâce à un lien dédié, ainsi que des descriptifs plus spécifiques des prestations choisies sur le site. Le défaut d'acceptation de tout ou partie des présentes Conditions aura pour effet la renonciation par le Client à tout usage ou bénéfice des Services proposés par l'Agence.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont à jour dès leur publication en ligne et annulent et remplacent toute version antérieure.

VISIT ITAN est marque exploitée par SSD Travel, SAS au capital de 10 000 € -

siège social : 67 rue de la Convention 75015 Paris

Tél : 01.83.81.43.43 Email : info@visiteiran.com

R.C.S Paris 847 669 462 - SIRET: 847 669 462 00016 - N° de TVA intracommunautaire : FR41847669462

Licence Atout France : IM075190025 – RCP: Hiscox France - 19, rue Louis Le Grand - 75002 Paris

Garantie Financière : APST – 15 avenue Carnot 75017 Paris

1. RESERVATION & INSCRIPTION

SSD TRAVEL propose des programmes-type, assortis de prix « à partir de ». Disponibles sur ses différents Sites, ils sont une trame à partir de laquelle SSD TRAVEL propose au Client un devis sur mesure, en fonction de ses envies et de ses suggestions complémentaires. Ces devis sont adressés au Client par voie électronique et ont une durée de validité limitée indiquée sur le devis lui-même, au-delà de laquelle ils deviennent caducs. En conséquence, au-delà de la date de validité de l'offre, les différentes composantes du voyage, les prix et programme ne pourront être garantis.

Les Clients sont responsables de la bonne orthographe des noms et prénoms des voyageurs, ainsi que de la validité des passeports dont le numéro figure sur le Contrat de voyage. A ce titre, SSD TRAVEL recommande à ses Clients la plus grande vigilance dans la relecture du Contrat de voyage avant sa validation.

L'envoi du Contrat de voyage par email, dûment rempli et signé par le Client, doit être accompagné du règlement d'un acompte de 20 % minimum du prix total pour tout voyage dont la date de départ est à plus de 30 jours de la réservation, ou de la totalité du prix pour toute date de départ inférieure à 30 jours. A défaut, la Commande ne sera pas validée par SSD TRAVEL.

La durée du voyage inclut le jour de la convocation à l'aéroport de départ et le jour du retour même tôt le matin. Les prix sont calculés sur le nombre de nuitées (et non de journées).

L'inscription à un voyage, un séjour ou toute autre prestation engage définitivement le client qui ne peut annuler que dans les conditions de l'article 5 ci-après.

Le signataire du contrat de voyage doit être majeur et avoir la pleine capacité juridique pour effectuer une réservation. Le signataire du contrat de voyage agit tant pour son compte que pour celui des personnes associées à sa réservation ; il garantit à ce titre être valablement autorisé à agir à ce titre, garantit la véracité des informations fournies par ses soins et s'engage personnellement pour les personnes inscrites sur le même dossier.

Les réservations pour les mineurs doivent être effectuées par le représentant légal ou par toute personne majeure obligatoirement munie d'un pouvoir à cet effet. Le mineur devra voyager accompagné de son représentant légal ou d'une personne majeure assumant toute responsabilité à l'égard dudit mineur.

Si, au moment de l'inscription, la disponibilité du séjour ou de certaines prestations ne sont pas certaines, le client en serait informé par le détaillant qui confirmera, selon le cas, la disponibilité ou l'indisponibilité du séjour ou de la prestation dans un délai de 7 jours. En cas d'indisponibilité, l'inscription sera caduque et l'acompte sera remboursé au client, à l'exclusion de tout autre montant.

2. PRESTATIONS TERRESTRES

Le maximum de participants indiqué correspond au nombre maximum de personnes partageant le même bus et pris en charge par le même guide.

Il n'existe pas à ce jour de classification hôtelière internationale. Le système d'étoiles est purement français. Notre classification sous forme d'étoiles (ou de coeurs) est donc basée sur les prestations offertes ainsi que sur l'appréciation de notre service qualité. En cas d'indisponibilité dans les hôtels cités nous nous chargerons de réserver un hôtel de catégorie similaire sélectionné par nos soins. Les hôtels des circuits ne sont pas toujours situés en centre-ville. Les usages en matière d'hôtellerie internationale prévoient généralement que les chambres soient libérées à 12 heures et occupées à partir de 14 heures. Une mise à disposition en dehors de ces horaires peut générer un paiement non compris dans notre tarification. En Iran, les chambres individuelles peuvent comprendre un lit pour une personne, et font l'objet d'un supplément. Les Chambres doubles sont prévues soit avec 2 lits (Twin) soit avec un lit double, moins fréquent et la configuration ne peut être garantie à la réservation. Les chambres triples ou quadruples, quand elles existent, sont généralement des chambres doubles & lits d'appoints, moins confortables qu'un vrai lit. En période du nouvel an iranien et des fêtes nationales, certains hôtels facturent des suppléments. Pour les circuits, la pension complète débute généralement le matin du lendemain de l'arrivée sur place et se termine au petit déjeuner le dernier jour sur place.

La présence d'un guide (le cas échéant) n'est assurée qu'à compter de l'arrivée dans le pays. Un guide local officiel peut remplacer à certaines étapes votre guide habituel. Le guidage peut s'effectuer par plusieurs guides locaux qui changent au gré des régions ou des sites. Il existe divers types de transferts (regroupé : dessert plusieurs hôtels ; privé : pour un seul dossier ; public : navette ou transport public). Ils peuvent s'effectuer sans assistance. Les chauffeurs ou transféristes ne parlent pas le français le plus souvent. Les transferts, les escapades et les excursions ne peuvent être vendues sans prestations hôtelières par SSD TRAVEL. Toute prestation non utilisée par le client est non remboursable.

3. PRIX

SSD TRAVEL garantit des prix fermes et définitifs, sauf mention contraire sur le contrat (hors couts transports et taxes aériennes). Nos prix sont exprimés en Euros et toutes taxes comprises, y compris les frais de dossier et s'entendent par

personne. Sur le site, les prix sont indiqués à partir de, par personne, et sur la base de la réservation la moins chère en chambre/cabine double.

Les prix et dates indiqués sur les descriptifs seront confirmés au moment de la réservation. Les descriptifs et les contrats de vente mentionnent les prestations incluses dans le prix. De manière générale, toute prestation non incluse dans le prix fera l'objet d'une facturation et d'un paiement supplémentaire à la charge exclusive du client.

Les prix sont indivisibles et toute renonciation à des Prestations incluses dans le Contrat ou toute interruption de voyage du fait du Client (même en cas d'hospitalisation ou de rapatriement anticipé), ne pourra donner lieu à remboursement, sauf assurance spécifique.

Seules les prestations mentionnées explicitement dans les descriptifs des voyages sont comprises dans le prix. En particulier, et sauf indication contraire, les prestations suivantes ne sont pas comprises dans le prix :

- les frais de délivrance des passeports et des visas, à ce jour 75€ à l'aéroport d'arrivée.
- les frais de vaccination
- les assurances voyages
- les excédents de bagage
- les repas pris lors de la correspondance entre deux vols
- les boissons
- les excursions facultatives non mentionnées au programme
- les dépenses à caractère personnel (pourboires, téléphone, cautions diverses, etc.)
- les dépenses exceptionnelles résultant d'événements fortuits, tels que les grèves ou les conditions atmosphériques.
- les pourboires laissés au guide et au chauffeur (environ 3€/jour/personne)

4. PAIEMENT

Un acompte de 20% minimum est nécessaire pour confirmer la réservation ; le solde est à régler au plus tard 40 jours avant le départ. Pour les inscriptions intervenant à moins de 40 jours avant le départ, le règlement intégral est exigé au moment de l'inscription. À défaut pour le Client d'avoir versé le solde dans les conditions indiquées spécifiquement pour chaque voyage, et sans relance systématique de notre part, il est réputé avoir annulé son voyage selon les conditions d'annulation ci-dessous et sans indemnité.

Les prestations peuvent être réglées par carte bancaire, chèque (exclusivement à plus de 40 jours de la date de départ), virement, ou via le Site (paiement sécurisé). L'agence n'adressera pas à ses clients d'accusé de réception du solde du voyage. Cartes bancaires acceptées : CB, Visa, Mastercard et Mastro. Il est également possible de payer en ligne sur le site Paypal. Les factures de l'agence ne mentionnent pas la TVA (CGI instruction du 21 juin 1981 3 L - 1 - 81 § VII – 1°).

De la date de réservation à 40 jours avant le départ, le client a la possibilité d'effectuer sans frais des versements partiels de manière à diminuer le montant du solde. Le paiement par carte bancaire est sécurisé grâce à Hipay ; aucune personne n'a accès ni de façon informatique, ni de façon imprimée aux coordonnées de la carte bancaire du Client.

V. Hébergement Chambre individuelle : Personne seule – Chambre à partager : L'inscription d'une personne seule qui demande une chambre à partager sera acceptée sous réserve de disponibilité et qu'une autre personne du même sexe ait manifesté le même souhait. Le client accepte par avance l'obligation de s'acquitter avant le départ du supplément chambre individuelle dans le cas où l'agence n'a pas pu satisfaire sa demande de chambre à partager ; notamment dans le cas où la personne devant partager la chambre annule son voyage et ne peut être remplacée.

5. MODIFICATIONS / INTERRUPTIONS DES PRESTATIONS DEMANDÉES PAR LE(S) VOYAGEUR(S)

5.1. Modifications par les voyageurs avant le départ

Chaque modification (destination, date de voyage, nombre de participants (en plus ou en moins), orthographe des noms et prénoms, changement d'adresse de départ et/ou retour, répartition par chambre, catégorie d'hébergement etc.) doit être signalée à l'agence par écrit. Tout contrat modifié par le voyageur est susceptible d'entraîner des frais

de modification. Toute modification fera l'objet d'une confirmation écrite de l'agence. À défaut, elle sera réputée non acceptée.

5.2. Annulations par les voyageurs avant le déoart

Conformément aux dispositions de l'article L221-28-12° du Code de la consommation, le présent Contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le Client peut résoudre le Contrat à tout moment avant le début du voyage moyennant le paiement des frais d'annulation.

Frais d'annulation : ces frais standard sont calculés par personne de la façon suivante (sauf mention particulière sur le descriptif du voyage) (étant entendu que le jour du départ est le Jour 0, la veille du départ est J-1 etc.) :

DATE D'ANNULATION AVANT LE DEPART	EXCURSION D'UNE JOURNÉE	CIRCUITS ET SEJOURS
De la réservation à 125 jours	5 €	200 €
Entre 125 et 105 jours	5 €	200 €
Entre 104 et 96 jours	5 €	20%
Entre 95 et 66 jours	5 €	20%
Entre 65 et 60 jours	5 €	30%
Entre 59 et 51 jours	10 €	30%
Entre 50 et 36 jours	15 €	40%
Entre 35 et 31 jours	25%	40%
Entre 30 et 26 jours	50%	50%
Entre 25 et 21 jours	50%	50%
Entre 20 et 16 jours	75%	60%
Entre 15 et 13 jours	75%	80%
Entre 12 et 8 jours	75%	100%
Moins de 8 jours et non présentation	100%	100%

Frais d'annulation partiels en cas d'annulation de l'un des participants inscrits sur un même bulletin d'inscription au voyage, les autres inscrits maintenant leur participation :

- pour les prestations personnelles non partagées : selon barème des frais d'annulation ci-dessus
- pour les prestations partagées : 100% de leur valeur, en fonction de leur qote-part et quelle que soit la date d'annulation.

En complément, les frais d'annulation au titre du transport aérien donneront lieu à application des frais réels supportés par SSD TRAVEL à ce titre, lesquels seront notamment mentionnés sur le devis transmis au client, puis repris sur le bulletin d'inscription.

Les primes d'assurance, les frais d'agence, les frais de dernière minute et les frais de visa ne sont jamais remboursés au Client.

Toute annulation doit être adressée à l'agence par écrit à la société SSD TRAVEL (siège social : 67 rue de la Convention, 75015 Paris) ainsi qu'à la compagnie d'assurance en cas de souscription à l'assurance Voyages. Nous conseillons l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. L'annulation est prise en compte à compter de la date de première présentation à l'agence du courrier recommandé avec accusé de réception. Les annulations non-écrites ou par téléphone ne peuvent être prises en compte.

Circonstances exceptionnelles et inévitables : le voyageur peut annuler son contrat avant le début du voyage ou du séjour si des circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à proximité immédiate, ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport vers le lieu de destination. Le voyageur sera remboursé du prix versé mais ne pourra prétendre à un dédommagement supplémentaire.

Tout voyage interrompu, abrégé ou toute prestation non consommée du fait du Client ne donnera droit à aucun remboursement, en particulier les billets d'avion à l'aller comme au retour. Si le Client a souscrit une assurance optionnelle couvrant notamment l'interruption de séjour, il devra se conformer aux modalités d'annulation figurant dans les conditions générales et particulières de la police d'assurance.

6. MODIFICATIONS / INTERRUPTIONS DES PRESTATIONS DEMANDÉES PAR SSD TRAVEL

6.1. Modifications par l'agence

Le contrat peut prévoir la modification d'éléments mineurs avant le départ ; le Client en sera informé de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable. Si un élément essentiel du contrat devait être modifié par suite d'un événement extérieur s'imposant à l'agence, le Client en serait averti dans les meilleurs délais et pourra soit accepter la modification soit résoudre son contrat sans frais, conformément à l'article R. 211-9 du Code du Tourisme.

6.2. Annulation par l'agence

Si SSD TRAVEL est empêché d'exécuter le Contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, il notifiera la résolution du Contrat au Client dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour et lui proposera, le cas échéant, un séjour de substitution ou le remboursement intégral des paiements effectués.

Nombre insuffisant de participants : Les départs sont assurés généralement avec un minimum de 5 personnes sauf indications particulières portées sur le descriptif et le contrat du voyage concerné et qui prévalent sur les présentes conditions particulières de vente. L'agence se réserve le droit d'annuler un voyage ou une excursion en cas de nombre insuffisant de participants jusqu'à une date indiquée dans l'offre préalable et en tout état de cause : 20 jours avant le départ pour les voyages supérieurs à 6 jours ; 7 jours avant le départ pour les voyages de 2 à 6 jours ; 48h avant le départ pour les voyages d'une durée maximale de 2 jours.

L'agence pourra dans certains cas proposer un supplément afin de permettre le départ d'un voyage réunissant moins de 30 participants. Si le client ne peut se reporter sur une autre date ou un autre voyage qui lui seraient proposés, l'agence lui remboursera les sommes versées sans retenue ni pénalités de part et d'autre.

Circonstances exceptionnelles et inévitables : l'agence notifiera au voyageur dans les meilleurs délais si elle est empêchée d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et le remboursera sans frais ni pénalités avant le début du voyage et au plus tard dans les 14 jours après la résolution du contrat.

7. TRANSPORTS

6.1 Transport aérien

Convocation pour le départ : Les instructions concernant le voyage (horaires, rendez-vous, N° de vol, etc.) ne peuvent être émises et adressées au client qu'au moment où l'agence connaît les horaires et lieux de convocation et sont communiquées au client en temps utile avant le départ par une convocation adressée en lettre simple ou courriel à l'adresse communiquée par l'acheteur et qui figure sur le contrat. Tout envoi par mode autre que le courrier simple ou le courriel est possible mais fait l'objet d'un supplément variant suivant le transport utilisé (Chronopost, recommandé...) et ce supplément est à régler d'avance. Si le client n'a pas reçu de convocation quatre jours avant le départ, malgré l'attention portée par l'agence (par ex. : grève de poste, erreur d'adresse, omission, etc.) il lui appartient de contacter l'agence et d'obtenir sa convocation. Aucun dossier de voyage n'est expédié si le voyage n'est pas soldé.

Départs : L'agence organise efficacement les départs de ses voyages et elle insiste sur le respect des horaires par le client. Compte tenu de la logistique mise en place, confirmations de points de rendez-vous, horaires et n° de téléphones fournis, possibilité de communiquer avec une permanence (pour les départs incluant le service de taxi à domicile), aucun remboursement au client ne pourra intervenir en cas d'erreur non-imputable à l'Agence sur le lieu de rendez-vous, sur l'horaire ou de non présentation en temps et en heure du client et au cas où il n'aurait pas contacté les numéros d'urgence figurant sur sa convocation. Certains voyages sont proposés au départ de villes de province française : les vols internationaux ne permettent pas toujours d'effectuer des vols directs au départ de ces villes, aussi l'agence propose l'acheminements des voyageurs par train, avion ou car vers l'aéroport de départ.

En cas de non-présentation à l'aller sur un vol régulier, SSD TRAVEL ne pourra maintenir les autres prestations que si le client lui en fait demande expresse par écrit dans les 24 heures suivant le départ initialement prévu. Il reste néanmoins possible que la compagnie aérienne annule le billet Retour, selon ses propres Conditions de Transport. Dans ce cas, le client aura la possibilité de racheter à ses frais des billets aller et retour, sous réserve de disponibilité. SSD TRAVEL fera alors tout son possible pour garantir les autres prestations. Aucun remboursement ne pourra être consenti suite à

des prestations non consommées du fait de la non-présentation du client lors du départ initialement prévu (nuits d'hôtels, repas.). Si une arrivée tardive devait engendrer pour SSD TRAVEL des frais supplémentaires (par exemple : organisation d'un nouveau transfert) ces frais resteront à la charge du client. Si l'annulation du séjour de l'une des personnes inscrites sur le contrat de voyage a pour conséquence la réservation d'une chambre individuelle, au lieu d'une chambre double, le supplément devra être réglé avant le départ par le Client demeurant inscrit.

Liste des transporteurs : la liste des Compagnies aériennes utilisées dans les forfaits est communiquée sur le site conformément aux dispositions des articles R.211-15 et suivants le Code du Tourisme. Une confirmation de l'identité de la compagnie aérienne sera communiquée au client dès qu'elle sera disponible et au plus tard 8 jours avant le départ. Une modification peut intervenir avant le départ et le client en sera informé au plus tard lors de l'embarquement

Les horaires de départ et de retour, de même que les types d'appareil, inscrits sur les descriptifs ou sur le site, sont donnés à titre indicatif (prévisionnels communiqués par les compagnies) et sont confirmés de manière définitive au client dans les meilleurs délais avant le départ ou lors de sa convocation. L'Agence rappelle au client que le premier jour et le dernier jour de voyage sont réservés au transport entre son domicile et son lieu de séjour. Il est donc conseillé de ne prévoir aucun engagement le jour du départ et le jour du retour. Les compagnies aériennes sélectionnées ont toutes reçu les autorisations requises par les autorités compétentes de l'Aviation Civile Française (DGAC – <http://www.dgac.fr>). Pour vous garantir un meilleur tarif, à l'image des compagnies à bas prix, certaines compagnies aériennes charters ou régulières peuvent ne pas servir gracieusement à bord de leurs appareils des collations ou des boissons. Le premier et le dernier repas du voyage sont fonction des horaires des vols utilisés. Dans tous les cas, les repas non servis ou non utilisés à bord ne sont pas remboursables. Toute place non utilisée à l'aller et / ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement par l'Agence (même dans le cas d'un report de date).

Vols réguliers : Dans le cas d'accords commerciaux entre compagnies aériennes régulières dites « code share », il est possible que l'acheteur effectue le voyage, en tout ou partie, avec une autre compagnie aérienne que celle stipulée sur le descriptif et/ou le contrat de vente et/ou la convocation.

Vols spéciaux : L'évolution des conditions de desserte et la recherche des meilleurs coûts conduisent l'Agence à utiliser des vols spéciaux dont les créneaux horaires, la régularité et les services sont d'une qualité différente de celle des compagnies régulières.

Remboursement des taxes aériennes : en cas de non-utilisation du billet d'avion pour quelque cause que ce soit, les taxes aéroportuaires obligatoires sont remboursables au voyageur sur sa demande dans un délai de 30 jours.

la délivrance de titre de transport s'effectue sous la seule responsabilité du transporteur, SSD TRAVEL n'agissant qu'en qualité de simple intermédiaire entre le transporteur et le Client (Art. L. 211-7). La responsabilité de SSD TRAVEL ne saurait se substituer à celle des transporteurs assurant le transport ou le transfert des passagers et des bagages.

Le transport aérien est soumis à des impératifs d'exploitation et de sécurité qui peuvent causer des retards indépendamment de la volonté de SSD TRAVEL. SSD TRAVEL ne peut être tenue responsable des modifications d'horaires ou d'itinéraires résultant d'événements extérieurs tels que les cas de force majeure et le fait d'un tiers étranger à la fourniture de prestations prévues au Contrat, et le Client ne peut prétendre à une quelconque indemnisation de ce fait. SSD TRAVEL attire l'attention du Client sur le fait que le type d'appareil n'est communiqué qu'à titre indicatif et peut être modifié de façon discrétionnaire par la compagnie aérienne.

Selon les disponibilités, SSD TRAVEL propose au Client des pré-acheminements et/ou des post-acheminements en avion de province pour les aéroports de Paris. Ces vols ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables. Tous frais ou rachat de billet dus à des retards aériens lors des pré-acheminements et/ou des post-acheminements, résultant de causes indépendantes de la volonté de SSD TRAVEL, sont à la charge du Client.

Si le vol prévu pour effectuer le pré-acheminement ou le post-acheminement est annulé ou retardé pour quelque raison que ce soit, les compagnies se réservent la possibilité d'assurer le transport par tout autre moyen. SSD TRAVEL décline toute responsabilité en cas de retard et/ou d'annulation des pré-acheminements ou post-acheminements réservés directement par le Client.

SSD TRAVEL conseille au Client de prévoir des temps de connexion suffisants pour ses correspondances et d'éviter de prendre tout engagement le jour même et le lendemain de ses voyages aller et retour.

La mention « vol direct » signifie sans changement d'avion, mais n'écarte pas la possibilité d'un ou plusieurs arrêts effectués au cours du voyage par ce même avion.

La responsabilité du transporteur est régie par les conditions énoncées sur le billet du Client et par les dispositions résultant de la convention de Varsovie du 12 octobre 1929 et de la convention de Montréal du 28 mai 1999.

SSD TRAVEL informe le Client, pour chaque tronçon de vol, de l'identité du transporteur contractuel et, le cas échéant, du transporteur susceptible de réaliser le ou les transports considérés (Art. R. 211-15 - R. 211-18).

En vertu de l'article 9 du Règlement européen 2111/2005 du 14 décembre 2005, la liste des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans la communauté européenne peut être consultée en agence et sur le site internet suivant: http://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban/index_fr.htm

Femmes enceintes :

SSD TRAVEL informe le Client que des compagnies refusent parfois l'embarquement à une femme enceinte lorsqu'elles estiment qu'en raison de l'avancée de la grossesse, un risque d'accouchement prématuré pendant le transport est possible. Il appartient au Client de se renseigner auprès de la compagnie aérienne et SSD TRAVEL ne peut être tenu pour responsable de la décision du Transporteur.

Mineurs :

Les bébés (moins de 2 ans jusqu'à la date du vol retour) ne disposent pas de siège dans l'avion sauf demande d'achat d'un siège. Par conséquent, un seul bébé est accepté par passager adulte majeur. Le prix du billet est généralement de 10 à 15 % du tarif adulte.

Les enfants (de 2 à 11 ans) sur certains vols peuvent bénéficier de réduction allant de 25 %, 33% jusqu'à 50 % et les stocks peuvent être limités. Les bébés et enfants sont considérés comme tels s'ils n'ont pas atteint respectivement l'âge de 2 ans et 12 ans avant l'utilisation de leur billet retour.

Les enfants non accompagnés, (« UM » unaccompanied minor ou enfant non accompagné). ne sont pas toujours autorisés à bénéficier de ces bases tarifaires.

Les enfants de moins de 15 ans non-accompagnés sont en général refusés par les compagnies aériennes. Il appartient au Client de se renseigner auprès de la compagnie sur les conditions de transport et d'accompagnement des UM.

Bagages :

Le poids des bagages autorisé est différent sur les vols nationaux et internationaux, et selon les compagnies et/ou les types de vols. La compagnie aérienne renseigne le client à ce sujet. A défaut d'indication contraire, un bagage en soute est inclus sur les vols affrétés et vols réguliers ou low cost proposés par SSD TRAVEL. Il est précisé à cet égard que les frais relatifs à un supplément de bagage resteront à la charge exclusive du client. Les règles restrictives en matière de bagages (produits interdits, taille/poids des bagages cabines le cas échéant...) sont disponibles sur les sites des compagnies aériennes concernées ; ces dernières sont seules décisionnaires en la matière. Toutes les mesures de sûreté peuvent être consultées sur le site internet du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, rubrique « Transports », « Mesures de Sûreté ». En cas de perte ou de détérioration des bagages durant le transport aérien, il appartient au client de faire une déclaration à l'aéroport d'arrivée auprès de la compagnie aérienne.

Conformément à la Convention de Montréal lorsqu'elle est applicable, en cas de perte, d'avaries, de vols de bagages enregistrés à l'arrivée du vol, le Client doit impérativement établir un constat d'irrégularité bagages avant toute sortie définitive de l'aéroport. Une fois le constat établi, le Client est invité à adresser à la compagnie aérienne la déclaration en y joignant les originaux des pièces dans un délai de 7 jours à compter du jour du sinistre. Les retards de livraison de bagage doivent quant à eux être signifiés par écrit au transporteur dans un délai de 21 jours à compter de leur livraison. SSD TRAVEL ne peut être tenue responsable de tout refus d'embarquement ou confiscation d'objet jugé dangereux par la compagnie ou les autorités aéroportuaires. Il est de la responsabilité du passager de se renseigner sur les objets interdits en soute ou en cabine.

PHMR (personnes handicapées ou à mobilité réduite) :

Tout passager qui souhaite une assistance spécifique en raison d'un handicap physique ou mental doit en faire la demande au moins une semaine avant le vol concerné. L'Agence transmettra exactement les termes de la demande à la compagnie lors de la réservation.

Une entente préalable interviendra entre le Client et le service médical de la compagnie.

Le passager indique sous sa responsabilité la nature de son handicap et ses besoins exacts : accompagnant, chaise roulante et autonomie, assistance médicale etc.

Le Client est informé que pour des raisons de sécurité ou de taille de l'avion opérant le vol, sa demande peut être refusée.

Reconfirmation des retours :

SSD TRAVEL informe ses Clients qu'ils sont tenus de reconfirmer leur réservation auprès de la compagnie aérienne pour chaque vol, au plus tard 3 jours avant la date prévue, faute de quoi elle ne serait pas maintenue. Pour les voyages au forfait, cette formalité est généralement remplie par le correspondant local. Cependant, il peut être demandé au Client de s'en charger lui-même.

8. ASSISTANCE À DESTINATION ET SERVICE APRES VENTE

Pour le bon déroulement du voyage et en cas de difficulté ou de non-conformité, le client bénéficie à destination d'une assistance 7 jours/7, aux coordonnées du contact précisé sur votre contrat de voyage et rappelé dans votre carnet de voyage.

Le voyageur est tenu de signaler toute non-conformité constatée sur place dans les meilleurs délais. A ce titre, SSD TRAVEL recommande aux clients de signaler et de faire constater sur place par téléphone ou par écrit auprès du représentant/réceptif de SSD TRAVEL toute défaillance dans l'exécution du contrat. Le client a également la possibilité d'informer SSD TRAVEL notamment par le mail : info@visiteiran.com, ou le détaillant par l'intermédiaire duquel le voyage ou le séjour a été acheté. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant éventuel des dommages-intérêts ou réduction de prix dus (le cas échéant) si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client. Toute réclamation devra être transmise par le détaillant à l'organisateur, accompagnée des pièces justificatives et du n° de dossier, dans un délai maximum de 30 jours après la date de retour. L'étude des dossiers de réclamation portera uniquement sur les éléments contractuels de la réservation. Toute appréciation d'ordre subjectif ne sera prise en compte. Le dédommagement éventuellement consenti pour une réclamation portant sur les prestations terrestres ne pourra être basé que sur le prix de ces dernières.

SSD TRAVEL s'engage à faire le maximum pour traiter les réclamations dans un délai de quatre semaines à compter de la réception. Mais en fonction de la complexité et de la nécessité de diligenter des enquêtes auprès des hôtels ou prestations de services, ce délai pourra être allongé. Selon les dispositions des conventions de Varsovie du 12 octobre 1929 ou de Montréal du 28 mai 1999, ainsi que du Règlement européen 2-1/2004 du 11 Février 2004, la compagnie aérienne est responsable des préjudices causés par les retards. Les passagers concernés peuvent se retourner directement contre la compagnie en vue d'un éventuel dédommagement après avoir saisi le service clients, et à défaut de réponse satisfaisante dans le délai susvisé, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel. Le cas échéant, le client peut également saisir la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n°524/2013 du Parlement européen et du Conseil (<https://webgate.ec.europa.eu/odr>).

SSD TRAVEL n'est pas responsable en cas de perte ou de vol commis dans les hôtels ou les autocars. Il est recommandé aux clients de déposer les objets de valeur, papiers d'identité et titres de transport dans le coffre de l'hôtel. Le client est responsable de l'oubli ou de la perte d'objets intervenus notamment lors du transport ou des transferts et pendant le séjour. Il est en outre déconseillé de laisser dans les bagages confiés aux transporteurs tous papiers d'identité, médicaments indispensables, objets de valeur, espèces, appareils photographiques, électroniques (...). Le client peut établir une déclaration de valeurs à l'enregistrement.

9. ASSURANCES

L'Agence n'inclut aucune assurance dans les prix des prestations proposées et recommande au voyageur de souscrire au moment de la commande un contrat d'assurance et/ou d'assistance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation (résolution), et/ou couvrant certains risques particuliers notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

L'agence a sélectionné comme partenaire Allianz. La souscription d'un contrat d'assurance est en option, avec supplément, uniquement lors l'inscription. Les conditions (garanties, procédures en cas de sinistres et exclusions) sont disponibles sur notre site Internet ou sur simple demande. La responsabilité de l'agence ne saurait être engagée en cas de non-respect des procédures décrites dans les conditions d'assurances adressées au souscripteur.

MULTIRISQUE SPECIAL VOYAGES : Elle comprend notamment :

- Assurance annulation toute cause imprévisible et justifiée : Elle couvre les frais d'annulation en cas de maladie, accident, etc. Les remboursements ne pourront avoir lieu, par l'agence et l'assureur que lorsque la totalité du voyage aura été payée.
- Assurance assistance/rapatriement : Elle permet de couvrir notamment les frais médicaux à l'étranger et le coût d'un éventuel rapatriement.

• Bagages : Elle couvre les risques de détérioration, de vol ou de perte des bagages. Toutefois, le client reste responsable de ses bagages durant toute la durée du séjour.

• MULTIRISQUE COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE :

sa souscription est en option avec supplément, uniquement à l'inscription, et l'agence vous la recommande si vous êtes porteur d'une carte bancaire (délivrée par une Banque française) : VISA PREMIER, INFINITE, PLATINIUM, BLACK ou MASTERCARD GOLD. Elle comprend les mêmes garanties que la MULTIRISQUE SPECIAL VOYAGES et intervient en complément des garanties de même nature dont bénéficie l'assuré dans le cadre des assurances accordées par sa carte bancaire.

Il appartient au Voyageur de prendre complètement connaissance du contrat d'assurance, et notamment les clauses d'exclusions, de limitations ou fixant les modalités d'applications de l'assurance avant d'y souscrire.

Le montant de la souscription de l'assurance demeure systématiquement acquis et il n'est pas possible de prétendre à son remboursement, sauf en cas d'annulation du contrat par l'Agence et sans faute du voyageur. Les déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en respectant les termes et délais du contrat d'assurance souscrit.

Si le voyageur justifie d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, il a la possibilité de renoncer sans frais à cette assurance dans un délai de 14 jours à compter de sa souscription et à la condition qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

10. FORMALITES ET MINEURS

10.1- Formalité administratives et sanitaires :

Des informations générales sont disponibles sur les sites www.diplomatie.gouv.fr, www.rapidevisa.fr et www.pasteur.fr. SDV (et/ou le détaillant, selon le cas) fournissent les renseignements sur les visas et les vaccins exigés pour chaque pays. Néanmoins, compte tenu de l'évolution parfois rapide de la situation administrative, politique ou sanitaire dans certains pays, les brochures peuvent ne pas être à jour et les informations disponibles les plus récentes, seront alors communiquées au détaillant ou, si celles-ci venaient à être modifiées après l'inscription définitive du client, par téléphone ou par courrier.

Pièce d'identité et visa : Il appartient au client de s'assurer qu'il est en règle (et que les personnes figurant sur son dossier le sont également) avec les formalités de police, de douane et de santé, qui lui ont été indiquées pour la réalisation du voyage et de s'assurer que les noms et prénoms qui figurent sur leurs documents de voyage correspondent exactement à ceux figurant sur leur pièce d'identité, passeport, visas etc... Pour voyager dans les pays de l'Union Européenne et de l'Espace Schengen il faut être en possession d'une carte nationale d'identité (CNI) et/ou d'un passeport tous deux en cours de validité et en bon état. Pour voyager en Iran, un passeport valide jusqu'à 6 mois après la date de retour est nécessaire. Il faudra également présenter billet de retour ou de continuation, , d'une attestation d'assurance assistance rapatriement, et du visa.

Il est précisé que le délai de délivrance du visa et la décision relative à la délivrance ou non du visa incombent aux autorités des pays de destination, seules compétentes en la matière. À ce titre, informe les clients que la durée approximative d'obtention des visas est en moyenne de 15 jours à compter de la réception de l'intégralité des documents requis par l'ambassade ou le consulat concerné, cette durée pouvant aller jusqu'à 28 jours environ, en fonction de la période à laquelle s'effectue la demande de visa (haute ou basse saison). Dans tous les cas, les passeports périmés ou en mauvais état ne sont pas acceptés pour voyager. Il convient donc de vérifier les documents exigés par le pays de destination.

Les clients ayant réservé des vols à tarif typologique (famille, jeunes, couples, voyage de noces, seniors...) doivent être en mesure de présenter les justificatifs adéquats pouvant leur être réclamés lors des enregistrements.

SSD TRAVEL ne pourra d'aucune manière être tenue pour responsable des conséquences de l'inobservation par le Client des règlements policiers, douaniers ou sanitaires du pays de destination, avant ou pendant son voyage. Un client qui ne pourrait pas embarquer sur un vol, faute de présenter les documents exigés ne pourrait prétendre à quelque remboursement ni dédommagement que ce soit. L'obtention des visas n'est pas incluse dans les Prestations, sauf sur demande écrite du Client. Dans ce cas, SSD TRAVEL notifiera par écrit au Client qu'il se chargera des démarches.

SSD TRAVEL invite le Client à prendre connaissance des fiches pays correspondantes éditées par le ministère français des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE), et disponibles sur le site Internet www.diplomatie.gouv.fr, rubrique "Conseils aux Voyageurs". Attention : les informations pouvant évoluer jusqu'à la date de départ, il est conseillé de les consulter régulièrement.

SSD TRAVEL recommande au Client de prendre connaissance régulièrement des informations diffusées par les autorités compétentes sur les risques sanitaires du/des pays de voyage et à suivre les recommandations du site du ministère de la Santé (<http://www.sante.gouv.fr/>) ou de celui de l'Organisation Mondiale de la Santé OMS (<http://www.who.int/fr/>) et de l'Institut Pasteur afin de compléter son information.

10.1- Voyage de Mineurs :

Tout mineur français doit être en possession d'une pièce d'identité. Pour les destinations de l'Union Européenne et de l'Espace Schengen l'enfant mineur français peut voyager avec une carte nationale d'identité (CNI) ou un passeport nominatif (valable 5 ans), tous les deux en cours de validité et en bon état.

Pour voyager en Iran, il doit être en possession d'un passeport en cours de validité ou valide plus de 6 mois après la date de retour et en bon état et d'un visa délivré par le gouvernement iranien. Dans tous les cas les passeports et/ou CNI facialement périmés ou en mauvais état ne sont pas acceptés pour voyager. Le livret de famille ne constitue pas une pièce d'identité permettant, à lui seul, de voyager et il ne peut pas se substituer ni au passeport ni à la CNI. Attention : un mineur, quelle que soit sa nationalité, résidant en France, et non accompagné de ses parents (ou d'une personne détentrice de l'autorisation parentale), ne peut pas quitter la France sans autorisation. L'autorisation de sortie du Territoire prend la forme d'un formulaire à télécharger Cerfa N°15646*01, à remplir et signer. Il est disponible sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- La pièce d'identité du mineur : passeport
- Le formulaire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale
- La photocopie du titre d'identité du parent (ou représentant parental) signataire du formulaire.

Attention, si l'enfant voyage avec un seul de ses parents, et s'il n'a pas le même nom et/ou s'il n'habite pas à la même adresse que le parent qui l'accompagne, il sera réclamé la preuve que l'autre parent autorise ce voyage sous forme d'une lettre manuscrite rédigée par le parent qui ne voyage pas et autorisant l'enfant à voyager + la copie du livret de famille + la copie de la pièce d'identité du parent qui ne voyage pas. Les réservations pour les mineurs doivent être effectuées par le représentant légal ou par toute personne majeure obligatoirement munie d'un pouvoir à cet effet. Le mineur devra voyager accompagné de son représentant légal ou d'une personne majeure assumant toute responsabilité à l'égard dudit mineur.

11. CESSIION DU CONTRAT

Le voyageur peut céder son contrat à un tiers conformément à l'article L. 211-11 du Code du tourisme. Le voyageur doit impérativement informer l'Agence de la cession du contrat par tout moyen permettant d'en accuser réception, au plus tard 7 jours avant la date de début du voyage, en indiquant précisément le nom et l'adresse du cessionnaire et du participant au voyage, et en justifiant que celui-ci remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour ou le voyage.

Le cédant ou le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement d'un éventuel solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession prévue à l'article Annulation ci-dessus et correspondant à la modification apportée aux prestations de forfaits touristiques. En revanche, le Voyageur ne peut pas céder son ou ses contrats d'assurance. Il est précisé qu'en cas de transport aérien si le billet est émis, il ne sera ni échangeable, ni remboursable, par les compagnies aériennes ; dès lors, la cession du contrat de voyage pourra être assimilable à une annulation générant les frais prévus à l'article Annulation ci-dessus.

12. RESPONSABILITÉ

L'Agence est responsable de plein droit à l'égard du voyageur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjuger de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, notre société peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en

apportant la preuve que le dommage est imputable soit au voyageur, soit à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables* (guerre, attentat, émeute, révolution, catastrophe nucléaire, événements climatiques ou naturels tels que cyclone, tremblement de terre, tsunami, tornade, nuage, vent de sable...) au sens de l'article L. 211-16 du Code du Tourisme.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait de ses prestataires au sens de l'article précité, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels ou dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts seront limités par le contrat à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

En vertu de l'article L. 211-17-1 du Code précité, les réclamations au titre de la responsabilité de l'organisateur ou du détaillant se prescrivent par deux ans.

La responsabilité de l'Agence ne pourra être mise en jeu pour toute non-conformité de prestations achetées à l'initiative du Voyageur et hors contrat de voyage.

L'agence ne pourra être tenue pour responsable des vols pouvant être commis dans les hôtels ou au cours du voyage. Les objets précieux et l'argent doivent être déposés au coffre des hôtels s'ils en disposent ou gardés par l'acheteur lui-même sous sa propre responsabilité. L'agence ne peut être tenue pour responsable des objets ou vêtements perdus ou oubliés lors d'un voyage.

L'obligation d'indemnisation de l'Agence pourra être déterminée et limitée par des conventions internationales régissant la responsabilité d'un prestataire fournissant un service de voyage inclus dans le voyage ou le séjour. Dans les autres cas, le contrat de voyage pourra limiter les dommages-intérêts à trois fois le prix total du séjour, sauf en cas de dommage corporels ou causés intentionnellement ou par négligence.

*Circonstances exceptionnelles et inévitables : s'entend de situations échappant au contrôle de la partie qui l'invoque et dont les conséquences n'auraient pu être évitées même si la partie avait pu prendre toutes les mesures raisonnables, et qui empêche soit le client, soit l'agence ou les prestataires de services impliqués dans la réalisation du voyage, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues au contrat. Exemples : insurrection, attentats, émeute et prohibition quelconque édictée par les Autorités gouvernementales ou publiques, conditions climatiques, géographiques, sanitaires et politiques du pays d'accueil.

Prestations en option : La responsabilité de l'agence ne pourra être engagée par le client en cas de participation à une excursion non organisée par ses soins, ou proposée par des guides locaux, ou à propos des achats personnels effectués durant le voyage (douanes, publicité mensongère, prix, après-vente, etc.).

Limitations de responsabilité :

Le Client est informé que la responsabilité de SSD TRAVEL, ou le cas échéant celle de l'organisateur, ne saurait en aucun cas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de tout ou partie des prestations prévues au Contrat, qui serait imputable soit au client, soit au fait imprévisible et inévitable d'un tiers étranger à la prestation, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

SSD TRAVEL déclinera par ailleurs toute responsabilité et ne pourra se substituer financièrement au Client dans les cas suivants :

- Frais générés pour la perte des titres de transport par le client (frais et pénalités de réémission des billets et frais induits notamment en cas d'immobilisation dans le pays)
- Dette contractée par le client auprès d'un tiers (extra dans les hôtels, etc.)
- Perte de pièces d'identité ou tout autre document indispensable à la sortie du pays visité et au retour en France.
- Prise en charge et organisation du retour en cas d'événement de force majeure survenu en cours de voyage
- Tout incident survenu à l'occasion de prestations achetées hors Contrat et directement sur place par le Client auprès d'un prestataire extérieur ou résultant d'une initiative personnelle du Client.

13. RÉCLAMATIONS

Chaque séjour présente des spécificités, tant culturelles que politiques, sociales, économiques et religieuses, ainsi que des différences dans les conditions sanitaires, alimentaires et climatiques. Le client est réputé connaître les conditions de séjour relatives à la destination choisie, et propres au pays visité ou s'en être informé. Il a la possibilité de s'informer auprès de l'agence et de lui poser les questions qu'il juge utile à sa prise de connaissance du voyage et à son information préalable.

Néanmoins en cas de non-conformité constatée par le Client lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le Contrat, il est rappelé, qu'en vertu de la loi, le Client est tenu d'en informer SSD TRAVEL, et/ou le cas échéant du représentant local, dans les meilleurs délais.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du Client.

En tout état de cause, le client doit adresser à l'agence dès que possible après son retour un courrier recommandé avec demande de réception en relatant les faits précis et le motif de sa réclamation. Le délai de réponse peut varier en fonction de la durée de l'enquête par l'agence auprès des prestataires de service concernés.

Après avoir saisi le service Relations Client et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le voyageur peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dans le délai de 1 an après son retour, et dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel .

14. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les textes, photos et vidéos déposés sur le site, brochures et devis sont soumis au droit de la propriété intellectuelle de son créateur.

15. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

SSD TRAVEL attache une importance particulière au respect de vos données personnelles.

En vertu de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et/ou de suppression pour les renseignements vous concernant que vous seriez susceptibles de communiquer dans le cadre de l'utilisation de notre site et des services que nous proposons. SSD TRAVEL utilise ces données pour le traitement de vos réservations et demandes de devis, ainsi que pour renforcer et personnaliser la communication notamment par lettres/courriers électroniques d'information, et enfin pour personnaliser le site www.visiteiran.com en fonction des préférences constatées des personnes inscrites. Vous pouvez exercer ceux-ci en adressant votre demande (indiquer votre adresse de courrier électronique, nom, prénom, adresse postale) par courriel à info@visiteiran.com L'exécution du contrat de vente suppose l'exécution de la politique de confidentialité.

Loi applicable : Les présentes Conditions Générales de Vente et Conditions Particulières de Vente sont soumises au droit français.

16. VALIDITÉ ET MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE VENTE

La version des Conditions de Vente applicables est celle en vigueur au jour de la réservation. Marco Vasco se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour ses conditions de vente à tout moment et sans préavis : les CGV sont en vigueur dès leur publication sur le Site.

17. ATTRIBUTION DE COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

Le Contrat est soumis à tous égards au droit français.

À défaut de résolution amiable obtenue conformément à l'article 12, toute contestation susceptible de résulter de la conclusion, de l'interprétation, de l'exécution et/ou de la résiliation du Contrat sera soumise à la compétence exclusive des juridictions compétentes du ressort de la Cour d'appel de PARIS.